

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AI Index: AFR 62/033/2003 (Document Public)
Nr du Service de Presse : 201
31 août 2003

Embargo: 31 août 2003 00:00 GMT

République démocratique du Congo: Les défis que doit relever la force nouvelle de la MONUC

Les troupes de la MONUC qui prendront la relève de la force multinationale et nouvellement mandatée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour imposer la paix, en ce jour de 1er Septembre 2003, doivent montrer leur détermination et leur efficacité en redonnant espoir à une population déprimée, angoissée par l'intensification d'une violence ciblée et aveugle, Amnesty International a déclaré aujourd'hui.

"Il est impératif que les troupes de la MONUC fassent oublier les précédents fâcheux à cause de leur incapacité criarde dans le passé à protéger les populations civiles des 'mouroirs sanglants' qui les menaçaient," a insisté Amnesty International.

Après trois mois de présence de la force internationale à Bunia, la ville reste toujours divisée en deux parties distinctes selon les appartenances ethniques de ses résidents. Cette séparation souligne l'ampleur des tensions ethniques et de l'exclusion persistantes attisées et exploitées par une élite politique et militaire. La périphérie sud, et notamment les quartiers largement occupés par les populations Lendu fidèles au FNI sont presque inaccessibles aux Hema et la périphérie nord et une partie du centre de la ville comprenant Mudzipela, Lembabo, Saio et Nyakasanza, à dominante Hema sont quasiment inaccessibles aux Lendu. Des civiles se font même lyncher en pleine ville à la barbe de la MONUC, simplement du fait de leur appartenance ethnique présumée.

Le 1er Août 2003, quatre sujets Nande, vendeurs d'oignons à Bunia, ont été enlevés à l'avenue Kilo-moto dans le quartier Nguezi par des éléments de l'UPC et conduits à Miala où ils ont été exécutés.

La terreur, et les massacres continuent à causer un exode massif de populations des villages non protégés par La Force Multinationale d'Intervention Rapide (Artémis) vers la ville de Bunia et autres destinations jugées moins dangereuses. Un nombre important de déplacés de Medu, Lipri et Zumbe, trois localités situées en dehors de Bunia ville, et vivant dans le camp de déplacés de l'Aéroport, craignent toujours de retourner chez eux par peur d'y être tués la nuit ; l'aide humanitaire distribuée dans les quartiers n'a pas encore convaincu les habitants de Bunia à quitter les camps de fortune et regagner leur domicile.

"Pour relever le défi de la sécurité dans Bunia et dans l'Ituri en général, la nouvelle force de la MONUC doit d'abord gagner la confiance d'une population civile vivant dans l'incertitude du lendemain et pleurant tout haut pour un besoin de protection et une soif de justice," Amnesty International a ajouté.

Au-delà de Bunia, la ville de Bogoro, jadis un centre d'attraction touristique et une forte activité économique dans le territoire d'Irumu, sur le chemin de Kasenyi-Tchomia, n'existe plus aujourd'hui. En un mois de violence aveugle, elle a été presque rayée de la carte du Congo sans qu'aucune force ne puisse protéger les civiles. Tchomia elle-même est vidée de presque tous ses habitants et la moitié des territoires de Jugu et d'Irumu décimée, pillée et incendiée par les groupes armés toutes tendances confondues. Aru et ses environs subissent les atrocités des éléments du FAPC du commandant Jérôme Kakwavu soutenu encore par l'Ouganda, en dépit de l'installation du gouvernement de transition à Kinshasa.

Recommandations

La réponse à la crise est nécessaire pour protéger les populations civiles, mais elle doit s'accompagner d'un processus politique visant à créer un cadre durable au dialogue national et surtout à la nécessité d'une justice nationale pour les crimes de droit commun commis, et d'une justice internationale pour les crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité. Le Conseil de Sécurité des Nations unies a clairement donné ce mandat à la MONUC dans sa dernière résolution 1493 du 28 Juillet 2003. Amnesty International:

en appelle à la MONUC de susciter et d'accompagner ce processus politique en poursuivant les rencontres du Comité de concertation des groupes armés, en créant un contexte favorable au respect des droits de l'homme, notamment le droit de la femme et de l'enfant ;

se réjouit du vote de la résolution 1501 du 26 Aout 2003, par le Conseil de Sécurité de l'ONU autorisant la Force Multinationale de l'Union Européenne à soutenir le déploiement des troupes de la MONUC jusqu'au 15 Septembre, et souhaite qu'un tel soutien dure au moins jusqu'à la fin du déploiement total et effectif des troupes;

souhaite que le nouveau mandat de la MONUC soit appliqué dans sa lettre et dans son esprit non seulement en déployant rapidement des troupes de sécurité dans tout Bunia et au-delà de Bunia, mais y compris dans les territoires qui lui échappent actuellement;

en appelle à l'établissement effectif de la police civile gérée par la MONUC dans Bunia et progressivement dans tout l'Ituri tant pour prévenir les atteintes à l'intégrité physique des civils non-armés, les vols et extorsions rampants de biens privés. La police doit favoriser une libre circulation des biens et des personnes encore inexistante dans l'Ituri et maintenir l'ordre publique;

en appelle à la mise sur pied d'un mécanisme judiciaire afin que les violations des droits civils et politiques soient enquêtées, et que les auteurs suspectés de ces violations soient déférés à la justice.

Background

La Force Multinationale sous commandement français mandatée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et dépêchée par l'Union Européenne a été déployée au début de Juin 2003 à Bunia, suite à l'embrasement de la ville par les groupes armés après le retrait soudain des forces ougandaises d'occupation le 5 Mai 2003. Composée majoritairement d'effectifs français et de quelques éléments d'autres pays de l'Union Européenne et de l'Afrique du Sud, cette force a un mandat limité dans le temps et dans l'espace. Ce mandat ne s'étend pas au-delà de la ville de Bunia où les affrontements interethniques, essentiellement entre les Hema et les Lendu, deux communautés pourtant minoritaires de l'Ituri, se sont accentués et ont déjà fait depuis 1999 plus de 50,000 de morts et des centaines de milliers de déplacés.

De nombreuses poches de résistances organisées autour d'éléments armés de l'UPC restent encore très hostiles aux troupes de l'opération Artémis généralement acceptée par les populations. Depuis son déploiement et surtout depuis l'instauration de l'opération "Bunia ville sans armes visibles," les attaques d'éléments en armes contre le contingent sont monnaie courante.

Le 18 Août 2003 en pleine journée, alors qu'elles effectuaient à pieds une patrouille de sécurité à

Miala dans la zone nord de la ville de Bunia, les troupes françaises ont essuyé des tirs provenant des éléments de la milice Hema. Elles ont riposté tuant 3 personnes. Cet incident survenu à deux semaines de la fin du mandat de cette force illustre bien à lui seul, non seulement la précarité de la situation sécuritaire à Bunia et ses environs mais aussi et surtout le grand défi que doit relever la nouvelle force de substitution de la MONUC.

<http://web.amnesty.org/pages/cod-040803-petition-eng> (english)

<http://web.amnesty.org/pages/cod-040803-petition-fra> (french)

<http://web.amnesty.org/pages/cod-040803-petition-esl> (spanish)

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres,

UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>